

Pour recevoir gratuitement tous les mois la lettre de la Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services www.industrie.gouv.fr/abonnementlettre

DOSSIER : LES PÔLES D'INNOVATION POUR L'ARTISANAT ET LES PETITES ENTREPRISES *Voir p. 2.*

EN BREF

Des mesures pour soutenir l'industrie de la mode

Christian Estrosi, ministre chargé de l'Industrie, a présenté, à l'occasion du salon prêt-à-porter Paris, les mesures qu'il souhaite mettre en œuvre en faveur de cette filière. Tout d'abord, des outils de financement adaptés au secteur, et en particulier aux jeunes créateurs, seront mis en place. Des actions pour favoriser l'émergence d'écoles de création d'envergure internationale sont envisagées. Enfin, en vue d'élaborer un plan d'action en faveur des façonniers, le ministre réunira le mois prochain les principaux donneurs d'ordre des façonniers français de l'habillement (les grandes marques de luxe et des créateurs de mode) afin de mieux connaître leurs attentes et leurs besoins. Le ministre a demandé également que les recommandations du rapport de Clarisse Reille sur la situation et les perspectives des façonniers de l'habillement donnent lieu à des actions concrètes à court terme. Il s'agit d'aider les façonniers à faire face à la crise et les accompagner dans une démarche stratégique de plus long terme.

Les premières mesures devraient être mises en œuvre dès les premiers mois de l'année 2010.

- www.minefe.gouv.fr/discours-presse/discours-communiques_finances.php?type=communiqu&id=3330&rub=1
- www.industrie.gouv.fr/creation/sommaire.html
- emilie.piette@finances.gouv.fr

Premier bilan de la loi de modernisation de l'économie

Un an après la promulgation de la loi de modernisation de l'économie (LME), Christine Lagarde et Hervé Novelli ont présenté fin juillet un premier bilan des principales mesures. 182 000 Français avaient alors adopté le régime de l'auto-entrepreneur, ce qui a entraîné une hausse des créations d'entreprises de 60 % par rapport à la même période ; les délais de paiement entre les entreprises ont diminué de plus de 10 jours. Dans la filière automobile, cette réduction représente 2,5 Md€ de trésorerie en plus pour les fournisseurs. Les projets de surfaces commerciales de proximité ont doublé et de

nouveaux magasins s'implantent dans les zones identifiées comme les moins concurrentielles.

- www.modernisationeconomie.fr

Pôles de compétitivité : les résultats du huitième appel à projets de R&D

Le Gouvernement a annoncé le financement de 93 projets de recherche et développement (R&D) émanant de 48 pôles de compétitivité, pour un financement total de 109 M€ de la part de l'État. Ces projets ont été retenus parmi les 200 dossiers présentés lors du huitième appel à projets. Les collectivités territoriales vont cofinancer la plupart des projets, à hauteur de près de 62 M€. Environ 150 PME seront impliquées dans ces projets. En cumulé, depuis 2005, l'ensemble des appels à projets des pôles ont permis de soutenir 738 projets. Ils représentent une dépense de R&D de près de 4 Md€, 14 000 chercheurs et un financement public de 1,47 Md€ dont 946 M€ par l'État. Un neuvième appel à projets sera lancé à l'automne 2009 ; les projets sélectionnés seront connus en mars 2010.

- www.competitivite.gouv.fr/spip.php?rubrique63&lang=fr

Aide à l'emploi spécifique aux hôtels, cafés et restaurants (HCR)

Avec la baisse de la TVA au taux réduit de 5,5 % dans les cafés et restaurants, le dispositif spécifique d'aide à l'emploi applicable dans le secteur des hôtels, cafés et restaurants disparaît. Cette aide financière destinée aux employeurs de personnel des hôtels, cafés et restaurants (dite « aide HCR »), avait été instaurée dans l'attente d'une baisse effective de la TVA pour ce secteur. Cette prime de recrutement est supprimée à compter du 1^{er} juillet 2009, par l'article 22 de la loi de développement et de modernisation des services touristiques.

- www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=808A6E6F6E89BA1AF130926930E0D1D4.tpdjo07v_1?cidTexte=JORFTEXT000020893055&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

95 %

C'est le pourcentage d'entreprises françaises ayant accès à internet en 2008.

(source : enquête de l'UE sur les TIC).

www.metiers.internet.gouv.fr

Ce site est le nouveau portail des métiers de l'internet destinés aux acteurs de l'économie numérique.

suite page 3 >

DOSSIER

Les Pôles d'innovation pour l'artisanat et les petites entreprises

Ces pôles d'innovation assurent des fonctions très précises, appropriées à l'artisanat et aux petites entreprises et des activités très variées selon les secteurs d'activités. Explications.

Même si elles en perçoivent les conséquences économiques, les très petites entreprises (TPE) ne peuvent généralement pas s'informer seules de façon précise sur les différentes évolutions de la technologie et des exigences du marché et trouver les moyens nécessaires pour s'y adapter. Aussi ont-elles besoin d'une interface qui assure la jonction entre elles et les détenteurs du savoir technologique et économique.

C'est pourquoi les pouvoirs publics favorisent la mise en place, avec le soutien de l'Institut supérieur des métiers (ISM), de moyens d'appuis techniques adaptés aux TPE. Ils aident le recrutement d'ingénieurs-conseils de compétence régionale ou sectorielle dépendant d'organismes consulaires et professionnels du secteur et apportent leur soutien à une vingtaine d'établissements qui ont, dans des spécialités différentes, reçu le label « Pôle d'innovation pour l'artisanat et les petites entreprises ».

Des pôles de référence bénéficiant d'une reconnaissance nationale

Leur stature de référence nationale leur permet, dans leur domaine de spécialité, de se positionner comme interlocuteurs des différents partenaires techniques et institutionnels et de jouer ainsi un rôle déterminant d'interface. Cela leur permet également d'apporter au secteur artisanal une vue d'ensemble des évolutions en termes de technologies, de méthodes, de réglementations, de marchés, etc. dont il a besoin pour en maîtriser les aspects qui le concernent.

Des fonctions précises mais des activités très variées

Les fonctions principales que doit remplir un établissement pour être labellisé « Pôle d'innovation », sont d'assurer la liaison avec les centres de ressources et les compétences externes, la recherche de solutions appropriées à l'artisanat et à la TPE, la diffusion des connaissances et des pratiques nouvelles et l'assistance directe aux entreprises. Chaque Pôle d'innovation peut assumer les fonctions listées ci-dessus de façon différente, avec un niveau d'implication qui lui est propre, dépendant des moyens dont il dispose mais aussi des besoins des entreprises et des partenaires auxquels il peut faire appel pour y répondre. Cela peut donner lieu à des actions très variées : la coopération avec de multiples partenaires (centres techniques, écoles d'ingénieurs, universités, organismes professionnels, fournisseurs industriels, homologues européens...), la recherche et le développement (enquête de besoin, expérimentation, élaboration de cahiers des charges, suivi d'études externes etc.), la diffusion des innovations (publications de bulletins périodiques, organisation de journées d'information

et de rencontres techniques, conduite d'actions collectives, formation continue, formation de formateurs...) et l'appui technique (diagnostic-conseil et accompagnement individuels d'entreprises, mise en relation avec des prestataires spécialisés, assistance à la mise en conformité, aide à la constitution de dossiers techniques et financiers...).

En liaison avec la Dgcis, l'ISM propose également aux différents membres du réseau des Pôles d'innovation un ensemble de moyens d'information, de formation et d'échanges : lettres périodiques, séminaires techniques, cycles de perfectionnement, annuaire de compétences, groupes de travail qui constituent des outils

de base pour favoriser la mise à jour de leurs connaissances, l'adaptation continue de leurs compétences et l'émergence d'un travail coopératif et d'une mutualisation des expériences.

La mise en place par l'ISM d'un site internet dédié conforte cette démarche en permettant l'accès à distance à son centre de documentation et en mettant à disposition du réseau les multiples outils de travail coopératif qu'offre une plate-forme intranet, notamment la mise en commun d'une base de données de résultats d'expériences et de méthodologies d'action.

- <http://ism.infometiers.org/ISM/Reseau-des-Poles-d-innovation-de-l-artisanat>
- bernard.perego@finances.gouv.fr

« Le verre, une filière de métiers d'art spécifique »



Denis Garcia, directeur du Centre européen de recherches et de formation aux arts verriers (Cerfav)

Le Cerfav dispense des formations de haut niveau technique et créatif dans la filière du verre en général.

Quelles sont les principales caractéristiques du Cerfav ?

Le Centre européen de recherches et de formation aux arts verriers (Cerfav) dispense des formations de haut niveau technique et créatif à des personnes souhaitant créer leur propre activité dans le domaine du verre. Le Cerfav est également un centre national d'apprentissage permettant de former des souffleurs de verre, tailleurs, décorateurs verriers, vitraillistes ou graveurs en lien direct avec les artisans et les PME du secteur du luxe. De plus, nous élaborons des formations à l'intention des professionnels, gérons un centre de ressources d'informations, publions des lettres électroniques et menons des animations auprès de la filière verre en général. Nous sommes donc en prise directe avec la profession et c'est pourquoi nous avons été labellisé Pôle national d'innovation il y a plus de dix ans.

Quelles sont vos priorités ?

Nous travaillons sur le transfert de technologies au travers de formations, de journées techniques, d'informations, de visites d'ateliers, d'assistance et de conseils pour les entreprises. Depuis trois ans, notre priorité porte sur la maîtrise de la filière numérique dans le domaine du verre, c'est-à-dire la possibilité de modéliser virtuellement un objet, de le visualiser et d'observer comment le verre va s'écouler dans le moule. Ces recherches mobilisent trois laboratoires, deux industriels et le pôle de compétitivité *Matériaux* auquel nous appartenons, qui nous per-

met de disposer de moyens que les artisans du secteur ou le Pôle d'innovation n'auraient pu avoir. Ces nouvelles technologies permettent de fabriquer des objets, même uniques, qui ne peuvent pas l'être avec des moyens traditionnels. Et pour véhiculer l'innovation chez les artisans, le Cerfav l'applique à ses propres équipements, dans sa gestion de l'information et dans le management de son personnel. Il y a deux ans, par exemple, nous avons installé dans nos fours des brûleurs moins bruyants et économes en énergie ; au vu des résultats, de nombreux artisans s'en sont équipés.

Comment encourager l'innovation dans le secteur du verre ?

Les Pôles d'innovation pour l'artisanat et les petites entreprises restent encore trop mal connus par les professionnels et les partenaires institutionnels. Une meilleure signalétique, une communication au niveau national permettrait de créer un effet de réseau et de rendre ces pôles plus connus. Par ailleurs, l'un des obstacles majeurs à l'innovation reste la capacité de financement des artisans. La plupart du temps, lorsqu'un besoin de recherche ou d'innovation émerge, les entreprises sont souvent si petites qu'elles ne peuvent investir les 20 % complémentaires aux dispositifs d'aides qui pourraient être mobilisés. Le phénomène est identique au niveau collectif. C'est pour cette raison que le Cerfav a voulu intégrer un pôle de compétitivité en s'associant à des entreprises leaders.

LES INTERVIEWS

« Un rôle d'interface entre la recherche et les entreprises »



Gérard Brochoire, directeur de l'Institut national de la boulangerie-pâtisserie (Inbp) et responsable du Pôle d'innovation pour la boulangerie-pâtisserie

L'objectif du Pôle d'innovation est de servir d'interface entre les organismes de recherche et les 32 000 entreprises de la boulangerie-pâtisserie.

Quelle est l'activité de l'Inbp ?

L'Institut national de la boulangerie-pâtisserie est une fondation reconnue d'utilité publique créée en 1973 par la Confédération de la boulangerie-pâtisserie. Cette fondation exerce principalement une activité de formation continue des boulangers-pâtisseries en France et à l'étranger. Par ailleurs, l'institut communique sur le secteur au travers de l'édition de brochures et d'ouvrages ou encore de l'animation de sites internet. Enfin, il réalise des recherches, études, essais ou analyses pour faire progresser les matériels et techniques propres au secteur d'activité et favorise l'accès des entreprises artisanales aux connaissances scientifiques et techniques. C'est dans le cadre de cette dernière activité que le Pôle d'innovation pour la boulangerie-pâtisserie a été mis en place en 1993.

Quelles sont les missions de ce Pôle ?

Son activité concerne les 32 000 entreprises artisanales de la boulangerie-pâtisserie, mais aussi, plus ponctuellement, les équipementiers du secteur. L'objectif majeur de ce Pôle est de servir d'interface entre organismes de recherche et entreprises car ces deux mondes s'ignorent totalement, y compris pour les problèmes d'alertes sanitaires. Par ailleurs, le Pôle apporte des aides ponctuelles à des entreprises pour les aider à réaliser des projets précis, comme le plan d'implantation d'un fournil par exemple. Enfin, nous menons des études dans l'intérêt du secteur. Nous avons travaillé, par exemple, sur l'ergonomie en boulangerie-pâtisserie, mais aussi la prévention en matière de poussières de farines. Prochainement nous allons démarrer avec l'Ademe une étude sur le développement durable en boulangerie. Tous ces travaux font l'objet d'une large diffusion, tant

au travers de la réalisation de brochures « Les suppléments techniques » diffusées à 17 000 exemplaires par *Les Nouvelles de la Boulangerie*, que de lettres d'informations technologiques sur le secteur.

Quels sont vos projets à moyen terme ?

Nous allons continuer à travailler sur les thèmes intéressant l'ensemble de la profession. Mais il est clair que le niveau de technicité augmente. Nous avons donc un rôle d'information important en la matière avec de petites entreprises qui ne sont pas toujours au courant ou ne comprennent pas nécessairement les enjeux de ces alertes. L'objectif est de développer au sein du Pôle des compétences secteur par secteur car les domaines concernés sont extrêmement larges puisqu'ils intéressent aussi bien la sécurité électrique que des problèmes d'hygiène ou de sécurité sanitaire.

« Accompagner les professionnels en matière d'innovation »



Franck Fumoleau, directeur général de l'Institut technologique européen des métiers de la musique (Itemm)

Le Pôle développe actuellement la création d'une plate-forme logicielle de mesure et de caractérisation des instruments à l'usage des artisans-fabricants d'instruments de musique.

Qu'est-ce que l'Itemm ?

L'Institut technologique européen des métiers de la musique (Itemm) a été créé en 1992 suite à une décision du Parlement européen de mettre en place un centre européen de la facture instrumentale*. Il regroupe un centre de formation des apprentis, une école technique privée et un centre de formation professionnelle. Il accueille environ 240 élèves ou apprentis chaque année et délivre onze diplômes au total : CAP, brevet des métiers d'art, bac professionnel, licence professionnelle avec l'université... Depuis 2001, le Pôle national d'innovation des métiers de la musique fait partie intégrante de l'Itemm et travaille en lien direct avec la formation, mais aussi avec des laboratoires universitaires et des professionnels de la facture instrumentale. Il a pour objectif d'être au service des professionnels, de les accompagner dans la formation, éventuellement la méthodologie, mais surtout dans l'innovation.

Quelles sont les principales réalisations de ce Pôle ?

Le Pôle organise des journées professionnelles annuelles, les « Journées facture instru-

mentale & sciences », qui permettent la diffusion d'informations et les échanges entre facteurs d'instruments et laboratoires de recherche autour des thèmes relatifs à la physique des instruments de musique, des outils de caractérisation des instruments en atelier et en laboratoire, des sciences du bois, etc. Par ailleurs, il diffuse une revue professionnelle, *Musique & Technique*, publication annuelle autour de la facture instrumentale. La veille technologique est également fondamentale dans l'action du Pôle. Il en est de même pour l'accompagnement de projets d'études, qui vise la mise en oeuvre d'outils d'analyse et de caractérisation des instruments de musique directement en atelier ainsi que la définition d'une offre de prestations techniques à disposition des artisans. Enfin, le pôle apporte une fonction d'expertise et de conseil en lien avec différents travaux d'étude.

Quel est votre projet majeur ?

Il s'agit du projet Pafi-ANR 2008-2012, un important projet de recherche et développement financé par l'Agence nationale de

la recherche et porté par plusieurs écoles supérieures et laboratoires ainsi que par l'Union nationale de la facture instrumentale. Il a pour objectif la création d'une plate-forme logicielle de mesure et de caractérisation des instruments à l'usage des artisans-fabricants d'instruments. Ils pourront ainsi caractériser l'instrument qu'ils souhaitent fabriquer, l'adapter ou tout simplement mieux le connaître. Ce projet s'adresse à l'ensemble des familles instrumentales et s'appuie sur l'expérience acquise depuis plusieurs années avec le projet pilote « Lutherie tools ». Il représente désormais un élément essentiel de l'action du Pôle, au regard des multiples implications qu'il comporte vis-à-vis des différentes missions du Pôle, mais surtout pour la dynamique de développement technologique qu'il suscite auprès des entreprises du secteur et des retombées économiques attendues en facture instrumentale.

* La facture instrumentale regroupe tout ce qui touche aux instruments de musique, ainsi que les métiers associés (fabrication, entretien, etc).

Les résultats de l'appel à projets « services à la personne »

Les résultats de l'appel à projets « services à la personne » baptisé « innover pour développer l'offre de services » ont été publiés. Dans le cadre de cet appel à projet, la Dgcis a retenu sept projets et l'Agence nationale des services à la personne (ANSP) huit autres. La liste des projets sélectionnés est disponible sur :

- www.industrie.gouv.fr/pratique/aide/appel/rpspaap2008.html
- brigitte.drure-recoing@finances.gouv.fr

Un point de contact pour la libre circulation des produits en Europe

Le règlement CE n° 764/2008 du Parlement européen et du Conseil vise à favoriser la libre circulation des produits en Europe en établissant les procédures à appliquer aux produits légalement commercialisés dans un autre État membre qui ne font pas déjà l'objet d'une directive d'harmonisation. Conformément à ce règlement, un point de contact et un site dédié ont été mis en place par la Dgcis pour renseigner, par secteur d'activité, les opérateurs économiques sur la réglementation française applicable aux produits qu'ils souhaitent commercialiser sur le marché national. La Dgcis anime dans ce cadre un réseau de correspondants dans les autres ministères et au sein du ministère de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi.

- www.industrie.gouv.fr/normes/squalpi/so_squalpi.php
- pcp.france@finances.gouv.fr

Regards croisés sur l'entreprise

Le prochain séminaire « Regards croisés sur l'entreprise » se tiendra le 15 octobre à Bercy. Il aura pour thème la propriété intellectuelle et sa protection. Des intervenants de l'administration, des entreprises et du monde universitaire présenteront les différents aspects de la propriété intellectuelle, ses enjeux et témoigneront des pratiques en la matière.

- www.institut.minefi.gouv.fr/sections/evenements/regards-croises-entreprise-pme
- lise.dervieux@finances.gouv.fr

Prix européen de l'esprit d'entreprise

La Commission européenne a lancé le Prix européen de l'esprit d'entreprise. Ce prix, destiné à récompenser et à faire connaître les initiatives en faveur de l'esprit d'entreprise, développées au niveau national, régional ou local, comprend cinq

catégories : le prix de la promotion de l'esprit, le prix de l'investissement dans les compétences professionnelles, le prix de l'entrepreneuriat responsable et d'intégration sociale, le prix de l'amélioration des conditions de marché et le prix du soutien à l'internationalisation du commerce. Le jury européen décernera également le grand prix du jury au candidat ayant proposé l'initiative la plus créative dans le domaine de l'esprit d'entreprise en Europe. Sont concernés les organisations nationales, les collectivités locales et leurs groupements, ainsi que les partenariats public-privé entre autorités publiques, entrepreneurs, programmes éducatifs et associations professionnelles. La sélection se fera en deux étapes : une présélection au niveau national, puis la sélection des lauréats finaux par un jury européen. Les prix seront attribués en mai 2010 à Madrid, dans le cadre d'une conférence annuelle organisée par la présidence espagnole et la Commission européenne. Les projets français doivent être envoyés avant le 1^{er} novembre 2009 à l'Agence pour la création d'entreprises. Le formulaire d'inscription est directement téléchargeable sur :

- www.apce.com/prix-europeen-entreprise
- dantard@apce.com

Prix de la croissance verte numérique

Le ministère de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi, le ministère de l'Écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, le secrétariat d'État à la prospective et au développement de l'économie numérique, Oséo, le Medef et l'Ademe organisent le Prix de la croissance verte numérique. Ce prix a pour objectif de récompenser l'invention, la création et le développement des technologies numériques au service du développement durable, mais aussi de diffuser les bonnes pratiques et de faciliter le démarrage de nouveaux marchés dans ces domaines. Cinq catégories seront distinguées : le « grand prix numérique et développement durable », le « prix PME de l'innovation numérique pour le développement durable », le « prix entreprise du numérique et développement durable », le prix « enseignement supérieur » et le « coup de cœur » du jury présidé par Claudie Haigneré. Clôture des pré-inscriptions le 30 septembre 2009.

- www.prixdelacroissancevertenumerique.eu/
- www.industrie.gouv.fr/portail/secteurs/eco-tech2012.html

Publications

- Un guide pour améliorer la formation dans les PME

Un guide relatif à la formation et aux compétences dans les PME vient d'être publié par la Commission européenne afin d'aider les dirigeants de ces entreprises à développer les qualifications de leurs employés. Ce guide s'accompagne de 50 exemples de bonnes pratiques dont six concernent la France. Ce rapport, réalisé en collaboration avec les organisations représentatives des entreprises au niveau européen, insiste sur le besoin, pour les petites entreprises, de bénéficier de services d'accompagnement en matière de formation. C'est un point essentiel que s'attache à prendre en considération le projet de loi portant réforme de la formation professionnelle, en cours d'examen par le Parlement.

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langld=fr&catid=89&newsId=544&furtherNews=yes>

- Dossier mensuel de conjoncture industrielle

Les résultats de juin 2009 sont publiés sur :

www.industrie.gouv.fr/p3e/conjoncture/dossier/fiches.php

- Tableau de bord de l'industrie et de la consommation d'août 2009

Le tableau de bord mensuel de l'industrie et de la consommation regroupe les indicateurs conjoncturels suivants la statistique publique :

- pour la partie « industrie » : production industrielle, emploi, opinion des industriels et échanges extérieurs ;
- pour la partie « consommation » : prix à la consommation, dépenses de consommation et opinion des ménages.

www.industrie.gouv.fr/p3e/tableau_bord/ic/ic.php

- Diffusion des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) dans le bâtiment

Ce document résume les travaux et propositions d'un groupe interministériel qui a analysé l'ensemble des mutations économiques et technologiques que devront engager les acteurs de l'industrie et des services concernés par la diffusion massive des nouvelles technologies de l'énergie intégrées aux bâtiments neufs et existants.

www.industrie.gouv.fr/p3e/etudes/etudes.php

- Tableau de bord des TIC et du commerce électronique dans les entreprises

Dans sa nouvelle édition 2009, le tableau de bord des TIC et du commerce électronique a été sensiblement restructuré et condensé. Il est désormais centré sur l'adoption et l'usage des TIC dans les entreprises et sur le suivi de la pratique du commerce électronique par les entreprises. Ce tableau de bord repose sur les données de l'enquête communautaire sur les TIC qui est réalisée dans tous les pays membres de l'Union européenne. Il permet de positionner les entreprises françaises par rapport à leurs concurrentes européennes.

www.industrie.gouv.fr/sectors/tableau_bord/tic/tic.html